

TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 27 février 2010

Avis relatif à la modification d'un arrêté portant renouvellement de licence d'agence de mannequins

NOR : MTST1004989V

Par un arrêté du directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Paris, en date du 15 février 2010 par délégation du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, l'arrêté du 10 décembre 2007 portant renouvellement de la licence d'agence de mannequins à Mme GUILLON (Françoise), gérante de l'agence BOUT'CHOU, sise 22, rue Brey, 75017 PARIS, est modifié comme suit :

- la gérance est exercée par M. BAUDEY (Pierre-Jean).

Voie de recours

- La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification par voie de :
- recours hiérarchique auprès du ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, direction générale du travail, 39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15 ;
 - recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75004 PARIS.